

**Au quotidien,
votre mutuelle
vous aide,
vous accompagne
et vous conseille.**



Hospitalisation soudaine, immobilisation au domicile, naissance...

Parce que l'on se trouve vite désemparé face à des soucis de santé ou des étapes importantes de la vie, un soutien est souvent nécessaire.

Votre mutuelle l'a bien compris et va plus loin que le simple remboursement de vos frais de santé : elle vous fait bénéficier d'une information personnalisée et d'une aide adaptée à votre problème de santé.

Assistants sociaux, médecins, juristes...

Sur simple appel téléphonique, nous vous conseillons, facilitons vos démarches ou mettons en place l'aide dont vous avez besoin.

Nous avons résumé dans ce document les principaux services que nous vous offrons et vous invitons à retrouver les données contractuelles et le détail des prestations dans les documents contractuels.

Votre garantie santé

Hospitalisation

- avant • pendant • après

Optique - Dentaire

- accès aux services mutualistes

Maternité - Famille

- grossesse • naissance • être parent

Handicap

- conseils et orientation • aide aux démarches

Soins médicaux - Pharmacie

- informations • portage de médicaments

Service	Cotisation mensuelle	Cotisation annuelle	Cotisation journalière	Montant de la prestation
Hospitalisation (avant, pendant, après)	20 €	240 €	8 €	120 €
Maternité - Famille	40 €	480 €	16 €	480 €
Optique - Dentaire	10 €	120 €	4 €	120 €
Handicap	15 €	180 €	6 €	180 €
Soins médicaux - Pharmacie	5 €	60 €	2 €	60 €

Hospitalisation

Avant votre hospitalisation

● Service d'information Assistance

Avant votre hospitalisation, appelez nos chargés d'assistance. Ils vous proposent la solution la plus adaptée à votre situation.

● Information médicale

Vous souhaitez dialoguer avec un professionnel de santé sur votre pathologie. Les médecins d'**Harmonie Santé Services** répondent à toutes vos questions par téléphone, dans le plus grand respect du secret médical.

Les informations délivrées ne peuvent cependant remplacer une consultation médicale.

● Conseil et accompagnement social

On se trouve souvent désemparé face à la maladie et l'hospitalisation.

Avec **Harmonie Santé Services**, une assistante sociale **vous renseigne sur vos droits, vous oriente vers les dispositifs d'action sociale existants** et vous aide à entreprendre les démarches administratives nécessaires.

Etre toujours plus proche de vous, c'est la volonté d'Harmonie Mutualité qui met également à votre disposition un service d'action sociale.

C'est un vrai service de proximité : nos assistantes sociales et nos conseillères en économie sociale et familiale vous rencontrent sur rendez-vous.

Elles peuvent aussi vous aider à rompre l'isolement souvent ressenti et vous apporter écoute, entraide et solidarité mutualiste.

Pendant ou après votre hospitalisation

● Aide à domicile ou garde d'enfants

Pour vous faciliter la vie dans ces moments difficiles et préserver l'organisation familiale, nous finançons **des heures d'aide à domicile** pour les courses, le ménage, la préparation des repas, ou encore nous prenons en charge **la garde de vos enfants de moins de seize ans** : garde à domicile et prise en charge des trajets scolaires, ou financement de la venue d'un proche ou du transport de vos enfants chez un proche.

Cette prestation de garde d'enfant s'applique aussi lorsque l'un de vos enfants est hospitalisé et qu'il est nécessaire de faire garder vos autres enfants.



● Pour vos animaux domestiques

Vos chiens et vos chats sont gardés soit à votre domicile, soit dans un centre agréé.

● Services et conseils à la personne

Harmonie Santé Services vous conseille sur les solutions de financement de services à la personne dans le cadre de l'hospitalisation, du maintien à domicile, d'un problème de santé. Les chargés d'assistance vous proposent **une sélection rigoureuse de prestataires de services compétents** (les frais sont à votre charge).

● En cas de traitement

Dans le cadre d'une radiothérapie ou d'une chimiothérapie pour vous ou l'un de vos enfants, **Harmonie Santé Services** prend en charge l'aide à domicile pendant la durée du traitement.

● Et en cas de préjudice médical...

Erreurs médicales, aléas thérapeutiques, infections nosocomiales : vous n'êtes pas seul. Notre assistance juridique par téléphone **vous informe sur vos droits et vous aide à trouver une solution amiable avec le professionnel de santé ou l'établissement de soins**. Quand une action en justice est indispensable, la protection juridique prend en charge la procédure.

Optique - Dentaire

● Accès aux services mutualistes

Vous avez également accès aux 2 200 services de soins et d'accompagnement mutualistes de la Mutualité Française, dont plus de 300 magasins d'optique et centres de santé dentaire. Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la Mutualité Française, www.mutualite.fr, rubrique «Trouver un service de santé mutualiste».



Maternité - Famille

Grossesse

Vous attendez un heureux événement et les questions se bousculent dans votre tête : comment et à qui déclarer cette grossesse, quels examens médicaux faire... Appelez **Harmonie Santé Services**.

Bébé n'est pas encore né, mais il faut déjà réfléchir au mode de garde. **Harmonie Santé Services vous informe sur les différents modes de garde et les aides possibles.**

Parfois, la grossesse se complique, vous devez être hospitalisée et ce n'était pas prévu ! **Harmonie Santé Services** met à votre disposition **une aide à domicile pour s'occuper des aînés** (transport à l'école, courses, repas) et **vous aide à trouver une solution** si votre séjour se prolonge.



Naissance

● Aide au retour à domicile

Le retour à la maison avec votre bébé n'est pas facile, vous avez besoin d'un coup de main pour vous organiser.

Harmonie Santé Services vous conseille et vous oriente vers les organismes locaux et dans certaines situations (naissance multiple, césarienne et séjour de plus de six jours en maternité), vous propose **une aide à domicile**. Si vous le préférez, **Harmonie Santé Services organise la venue d'un proche à votre domicile** pour garder vos aînés.

Il arrive parfois que tout ne se passe pas comme prévu. Vous pensez avoir subi un préjudice médical ! La protection juridique médicale vous conseille et vous accompagne.

Être parent

● Lorsque votre enfant tombe malade...

... et que vous n'avez pas la possibilité de le garder, **Harmonie Santé Services** met à votre disposition une personne compétente pour le garder ou bien prend en charge le trajet d'un membre de votre famille à votre domicile.

Votre enfant est hospitalisé, vous n'avez plus assez de temps pour vous occuper de la maison ; **une aide à domicile** pourra vous aider dans les tâches ménagères afin de vous permettre de passer plus de temps auprès de votre enfant. Si vous avez d'autres enfants, vous avez peut-être plutôt besoin d'une personne pour les **emmener à l'école...** L'équipe d'**Harmonie Santé Services** vous propose la solution la mieux adaptée.

Et si l'hospitalisation de votre enfant se prolonge, **Harmonie Santé Services vous accompagnera dans la recherche d'une solution durable**. Enfin, pour que la scolarité de votre enfant soit la moins perturbée possible, si son immobilisation dure plus de quinze jours, **Harmonie Santé Services** vous propose **un répétiteur scolaire**.

Les enfants grandissent, certaines périodes sont parfois difficiles. L'adolescence, l'échec scolaire, la relation parent-enfant, la séparation... autant de sujets qui peuvent vous préoccuper et avoir un impact sur votre santé ! **Harmonie Santé Services** peut **vous orienter** vers une association, un groupe de parole, un professionnel... pour vous aider à passer ce moment difficile.

Handicap

Appareillage

L'appareillage (fauteuil roulant, élévateurs salles de bains, déambulateurs,...) est un poste de dépense important, qui engendre souvent un reste à charge élevé. Selon votre situation, **Harmonie Santé Services** peut vous aider à trouver un **multi financement** pour assumer une partie de ce reste à charge.

Adaptation

Un fauteuil roulant, un appareil auditif ou une canne blanche traduisent un handicap, mais ne doivent pas empêcher de vivre comme tout le monde. Afin de faciliter un déménagement ou un changement de travail, **Harmonie Santé Services** met à

votre disposition **un accompagnateur pour l'apprentissage du nouveau trajet et du nouvel environnement**.

Dépendance

● La durée de vie augmente... les risques de dépendance aussi

Aujourd'hui, 2,4 millions de Français ont plus de 80 ans. Cet allongement de durée de vie est aussi porteur de risque : maladie d'Alzheimer, perte d'autonomie pour se lever, se déplacer, s'habiller.

Harmonie Santé Services vous informe et vous oriente vers les organismes qui peuvent vous aider.

Conseils et orientation

Les assistantes sociales d'**Harmonie Santé Services** vous informent sur l'autonomie, les aides, les ressources, les types de handicap et **sur vos droits**. Elles vous **communiquent les coordonnées d'associations spécialisées** dans l'aide et l'information des personnes handicapées (mal entendants, mal voyants, handicaps moteurs), celles d'organismes de formation au langage des signes, au braille, **de structures de vente d'appareils liés aux handicaps**.

Soins médicaux - Pharmacie

Acheminement de médicaments à domicile

- Vous êtes dans l'impossibilité temporaire de vous déplacer ?

Votre mutuelle fait **acheminer gratuitement à votre domicile les médicaments** dont vous avez besoin (jusqu'à trois portages par an).

Information médicale

- Vous souhaitez une explication, une information complémentaire, un conseil médical ?

Vous pouvez dialoguer en toute confidentialité **avec un médecin**.

Important : ce service ne remplace pas une consultation.



Pour accéder à Harmonie Santé Services, contactez-nous :

(les services d'informations sont joignables du lundi au vendredi de 8h à 18h30)

 **N°Azur 0 810 630 660**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Harmonie Protection Juridique Médicale :

(du lundi au vendredi de 8 h à 18 h)

02 35 58 83 16

Les garanties d'assistance sont assurées par **Ressources Mutuelles Assistance**, union technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité et inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 444 269 682, ayant son siège social 46, rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou cedex.

Matmut Protection Juridique - Société anonyme au capital de 7 500 000 € entièrement libérée - Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 423 499 391 - Siège social : 66, rue de Sotteville - 76 100 Rouen.

Harmonie Mutualité, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 500 751 789 - Siège social : 143, rue Blomet 75 015 Paris